Réseau des structures porteuses de PAPI et de SLGRI

Le CEPRI anime depuis 2009 un réseau national d'échanges d'expériences PAPI. Celui-ci s'adresse aux chargés de mission des collectivités territoriales qui portent un PAPI ou qui sont candidates à la labellisation.

Le 5 novembre 2014, le CEPRI en collaboration avec la direction générale de prévention des risques (DGPR) du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a organisé un séminaire intitulé « quelles stratégies locales pour le risque inondation ? ».
Cette manifestation, réunissant plus de 250 participants représentant à la fois les collectivités territoriales mais aussi les services de l'Etat a clairement mis en évidence le besoin d'échanges et de mutualisation sur ce sujet, afin de permettre l'émergence et la mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI).

Le réseau PAPI a donc été étendu en 2015 aux structures porteuses de SLGRI ainsi qu'aux services de l'Etat (DREAL, DDT(M)…) impliqués dans le suivi et l'accompagnement des PAPI/SLGRI.
En 2018, il est composé d'une cinquantaine de collectivités membres et d'une trentaine de services de l'Etat.
Le réseau PAPI/SLGRI constitue un espace de discussion et de partage d'informations, de documents et de bonnes pratiques en matière de gestion des inondations.
L'objectif est de proposer des ressources et un appui méthodologique aux participants pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAPI et des SLGRI.
Pour ce faire, les membres du réseau PAPI/SLGRI ont la possibilité d'échanger avec l'équipe du CEPRI par téléphone ou par courrier électronique sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et les questions qu'ils se posent, ou pour être mis en relation avec d'autres structures confrontées aux mêmes problématiques.

Le CEPRI organise également des journées d'échanges auxquelles participe la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.
Ces rencontres portent sur les différents thèmes en lien avec la gestion des inondations (élaboration d'un PAPI, AMC/ACB, GEMAPI, sensibilisation, gestion de crise, aménagement du territoire, réduction de la vulnérabilité, etc.).
Elles permettent aux membres du réseau d'échanger avec d'autres représentants de collectivités territoriales, avec les services de l'Etat ainsi qu'avec l'équipe du CEPRI sur les actions que chacun mène sur son territoire, les difficultés rencontrées et les facteurs de réussite.

Si vous êtes porteur de projet ou candidat à une labellisation, alors, vous aussi, venez rejoindre le réseau PAPI-SLGRI pour partager votre expérience et bénéficier de celle des autres collectivités !

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, contactez-nous : anne-laure.moreau@cepri.net ; rodolphe.pannier@cepri.net

BP 2019 - 45010 Orléans cedex 1 - France | Accueil : 10, Rue Théophile Chollet à Orléans
33 (0)2 38 21 15 22 / 33 (0)2 38 21 15 32 | info@cepri.net / www.cepri.net

Réseau d'échanges « PAPI – SLGRI » 2019-2020

Demande d'adhésion 2019-2020 à retourner au :

CEPRI
BP 2019 - 45010 ORLEANS cedex 1
info@cepri.net

Dénomination du PAPI/TRI : ……..

Dénomination de la structure adhérente :……

Adresse : ……

Téléphone : …… Fax……

Adresse électronique : ……

demande à adhérer au Réseau Technique d'Echanges « PAPI-SLGRI » pour la période du **1er juin 2019 au 31 mai 2020**, au titre de :

	Cotisation (cochez la case correspondante)	
Commune, EPCI, département, ou région de :	**Non membre du CEPRI**	**Membre du CEPRI**
Moins de 20 000 habitants	500 €	250 €
Entre 20 000 et 100 000 habitants	1 000 €	500 €
Entre 100 000 et 250 000 habitants	2 000 €	1 000 €
Plus de 250 000 habitants	3 000 €	1 500 €
Groupement de collectivités locales sans fiscalité propre :		
Budget annuel de fonctionnement inférieur à 250 000 €	500 €	250 €
Budget annuel de fonctionnement compris entre 250 000 € et 1 million d'€	1 000 €	500 €
Budget annuel de fonctionnement compris entre 1 et 10 millions d'€	2 000 €	1 000 €
Budget annuel de fonctionnement supérieur à 10 millions d'€	3 000 €	1 500 €

Les courriers et messages électroniques relatifs au Réseau technique d'Echanges PAPI-SLGRI sont à adresser à :

Mme / M. :…… Titre : ……...

Adresse (si différente) : ……...

Téléphone :…… Fax :……..
Adresse électronique : ……

Le …….. /…….. / à……..

Signature et titre :